



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DES SÉCURITÉS BUREAU DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

PIÈCES À FOURNIR POUR UN TRANSFERT DE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS :

1. un courrier de demande de transfert (signé), ainsi qu'une procuration en cas de recours à un intermédiaire (cabinet ou agence spécialisée dans la vente de licences) ;
2. un document mentionnant l'adresse du futur débit de boissons (numéro SIREN, kbis, bail...) ;
3. une copie de la dernière déclaration et/ou du dernier récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation ou de translation du débit de boissons détenteur de la licence établi par la mairie (débit de boissons qui exploitait la licence avant le transfert) ;
4. numéro SIREN ou un extrait kbis du Registre du Commerce et des Sociétés indiquant la date de cessation de l'activité du débit de boissons détenteur de la licence (débit de boissons qui exploitait la licence avant le transfert) ;
5. une copie du contrat ou du pré-contrat de vente/location avec l'acquéreur ;
6. une copie de l'acte de propriété (cession, succession, bordereau d'adjudication...) lié à la licence à transférer, En cas d'achat de la licence lors d'une vente aux enchères suite à une liquidation judiciaire, les points 4, 5 et 6 seront remplacés par le bordereau d'adjudication.

PAR VOIE POSTALE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Préfecture de la Haute-Marne
Bureau de la sécurité publique
89, rue Victoire de la Marne
CS 42011
52011 Chaumont